

LABELLISATION

CLUB FORMATEUR ET ECOLE DE TRIATHLON

SAISON 2008¹

PREAMBULE

La Fédération Française de Triathlon s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de développement de la pratique jeune. Ce développement passe notamment par une structuration des clubs et un encadrement qualifié.

L'objectif de la F.F.TRI. vise à promouvoir et à soutenir les structures qui se sont engagées dans une démarche de formation des jeunes.

Ainsi, tout club affilié à la F.F.TRI., qui organise en son sein une section destinée à accueillir les pratiquants jeunes (Catégories Mini poussin à Junior) et répondant à certains critères qualitatifs peut recevoir de la Fédération 2 types de labels s'il en fait la demande :

- 1 label régional : **ECOLE DE TRIATHLON** (Pages 3 à 6)
- 1 label national : **CLUB FORMATEUR** (Pages 7 à 12)

Ces 2 labels sont délivrés annuellement.

Concernant le label régional « Ecole de Triathlon », chaque ligue définit son mode d'instruction et de contrôle des critères de labellisation dans le respect des critères définis par les instances fédérales. Chaque ligue est chargée de transmettre à la Direction Technique Nationale, la liste définitive des Ecoles de Triathlon pour la saison.

Concernant le label national « Club Formateur », chaque ligue transmet l'ensemble des dossiers retenus et visés au Conseiller Technique National en charge du secteur Jeune pour instruction :

David MANGEL, Conseiller Technique National
01 49 46 13 59 / dmangel@fftri.com

Les dossiers sont ensuite transmis au **Comité d'Evaluation**² qui statue sur la délivrance du label.

Au terme de l'instruction de l'ensemble des dossiers, il est procédé à la publication de la liste officielle des clubs labellisés. Cette publication s'effectue simultanément par lettre adressée aux Présidents des ligues et des clubs concernés et par un encart sur le site Internet fédéral.

¹ Période comprise entre le **1^{er} novembre 2007 et le 31 octobre 2008**.

² Les membres du Comité d'Evaluation sont nommés par le Président de la F.F.TRI.

Celui-ci comprend au minimum, le Président de la Commission Nationale de Développement et Animations Territoriales, le responsable du secteur Jeune de cette commission et un membre de la DTN.

IMPORTANT :

Depuis la saison 2007, la F.F.TRI. offre la **possibilité aux clubs de déposer un dossier de demande de labellisation à tout moment de l'année**. Ceci afin d'éviter de faire perdre un an de labellisation à un club qui se serait mis en conformité avec l'ensemble des critères de labellisation en cours d'année.

Toutefois, **la date butoir du 15 octobre 2007 reste la règle pour prétendre aux aides fédérales qui accompagnent la labellisation**.

Le tableau ci-dessous précise les différentes périodes de dépôt des dossiers, les modalités d'instruction correspondantes ainsi que les avantages qui en découlent.

Période de dépôt des dossiers à la DTN	Dates de prise en compte des critères de labellisation	Avantages fédéraux
Avant le 15 octobre 2007	Nombre de licenciés jeunes : <u>Au 30 septembre 2007</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Label fédéral - Aide financière fédérale - Aide à la formation
	Créneaux d'entraînement séparés : <u>Au moment de la demande</u>	
	Entraîneur titulaire du BF 4 : <u>Au moment de la demande</u>	
	Organisation d'une épreuve Avenir : <u>Inscrite au calendrier 2007</u>	
Entre le 15 octobre 2007 et le 30 juin 2008	Nombre de licenciés jeunes : <u>Au moment de la demande</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Label fédéral
	Créneaux d'entraînement séparés : <u>Au moment de la demande</u>	
	Entraîneur titulaire du BF 4 : <u>Au moment de la demande</u>	
	Organisation d'une épreuve Avenir : <u>Inscrite au calendrier 2008</u>	

Important : Un club qui obtiendrait une labellisation en cours de saison (15 mai par exemple) devra toutefois redéposer un dossier en septembre pour prétendre à une labellisation pour la saison suivante (2009).

DEMANDE DE LABELLISATION ECOLE DE TRIATHLON

SAISON 2008

CRITERES DE LABELLISATION

❶ Pratique Différenciée

Le club propose aux jeunes une **pratique différenciée de celle des adultes** et met en place un encadrement **minimum de 2 séances hebdomadaires dont au moins 1 en natation.**

❷ Encadrement Qualifié

Le responsable de l'encadrement des jeunes doit être **licencié dans le club et titulaire du Brevet Fédéral 5.** Son lieu de résidence ne doit pas être distant de plus de 50Km de la structure d'entraînement.

APPORT DE LA RECONNAISSANCE FEDERALE

Les clubs labellisés « Ecoles de Triathlon » peuvent bénéficier d'une **aide à la formation** :

- Les clubs peuvent solliciter un soutien financier pour un ou plusieurs de leurs cadres BF 5 suivant la formation fédérale du BF 4.

- Toutefois, pour bénéficier de cette aide fédérale, il importe que le stagiaire réussisse dans l'année d'inscription à la formation, l'examen final du BF 4 et que le club obtienne la labellisation « Club Formateur » la saison suivante.

IDENTITE DU CLUB

Nom du club :	Club de 2 ^{ème} Division	
	<input type="checkbox"/> Triathlon	<input type="checkbox"/> Duathlon
Contact		
Nom :	Prénom :	Qualité :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel :	Mobile :	Fax :
Courriel :		
Site Internet :		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil des jeunes

Nombre de jeunes inscrits au club et titulaires d'une « licence Jeune » F.F.TRI. **au titre de la saison 2007 :**

Epreuve Avenir organisée au cours de la saison 2007

Oui Non Si oui, type, lieu et date de l'épreuve :

Suivi médico-sportif

Oui Non Si oui, nom du médecin ou de la structure médicale chargée du suivi médico-sportif :

Communication

Souhaitez-vous être destinataire du Bulletin Technique Fédéral par courriel ? Oui Non

Nom : _____ Qualité : _____
Courriel : _____

Nom : _____ Qualité : _____
Courriel : _____

PS : si plus de 2 personnes intéressées par ce « BT », joignez les coordonnées en Annexe

ANNEXES

Vous pouvez joindre à votre dossier tout document destiné à apporter des précisions quant à la politique de développement de la pratique jeune menée par votre club (Budget, projets...)

FICHE DE SUIVI

POUR LE CLUB

Dossier à transmettre au Conseiller Technique de Ligue

Nom du club :

Nom du signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

POUR LA LIGUE

Ligue :

Avis motivé du CTL :

Date et signature du Président de ligue

Date et signature du CTL

La liste nominative des clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pour la saison 2008 doit être transmise au Conseiller Technique National en charge du secteur jeune **avant le 15 octobre 2007.**

DEMANDE DE LABELLISATION CLUB FORMATEUR

SAISON 2008

CRITERES DE LABELLISATION

❶ Licenciés Jeunes

Le nombre de « licenciés jeunes » (catégories Mini poussins à Juniors) inscrits au club ne doit **pas être inférieur à 15 au 30 septembre 2007**. (*Licenciés 2007*)

❷ Pratique Différenciée

Le club propose aux jeunes une **pratique différenciée de celle des adultes** et met en place un encadrement **minimum de 3 séances hebdomadaires dont au moins 1 en natation**.

❸ Encadrement Qualifié

Le responsable de l'encadrement des jeunes doit être **licencié dans le club et titulaire du Brevet Fédéral 4**. Son lieu de résidence ne doit pas être distant de plus de 50Km de la structure d'entraînement.

CAS PARTICULIERS

Dérogation : Le club peut obtenir une dérogation d'un an en inscrivant un cadre en formation BF 4 pour la session 2008. Dans ce cas, la labellisation n'interviendra qu'à l'issue des stages de formation attestant de la participation effective du stagiaire.

Mutualisation : Dans le cadre d'une mutualisation des moyens d'encadrement, un entraîneur titulaire du BF 4 peut encadrer sur 2 structures à condition qu'elles ne soient pas distantes l'une de l'autre de plus de 50 Km.

❹ Epreuve Avenir

Le club doit **avoir organisé durant la saison 2007 une épreuve de type « Avenir »** agréé par la F.F.TRI. (*Période comprise entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007*)

APPORT DE LA RECONNAISSANCE FEDERALE

Les clubs labellisés « Clubs Formateurs » peuvent bénéficier de plusieurs mesures d'aides fédérales :

➤ **Aide financière fédérale directe** : Un Club Formateur bénéficie d'une aide financière directe calculée au prorata du nombre de ses licenciés jeunes au 31 octobre 2007.

IMPORTANT

Les clubs labellisés « Club formateur » dont le dossier aurait été transmis au Conseiller Technique National en charge du secteur jeune après le 15 octobre 2007 (cachet de la poste faisant foi) ne pourront pas bénéficier de l'aide financière fédérale directe.

➤ **Aide à la formation** : Ce dispositif est réservé aux cadres techniques du club, déjà titulaires du BF 5.

- Les clubs peuvent solliciter un soutien financier pour un ou plusieurs de leurs cadres suivant la formation fédérale du BF 4. Toutefois, pour bénéficier de cette aide fédérale, il importe que le stagiaire réussisse dans l'année d'inscription à la formation, l'examen final du BF 4.

- Les clubs peuvent solliciter un soutien financier pour un ou plusieurs de leurs cadres suivant la formation BF 3 et ayant validé la totalité des UC de formation.

Une information spécifique sera systématiquement diffusée à l'ensemble des stagiaires participants aux sessions de formation BF 4.

IDENTITE DU CLUB

Ligue de :

Nom du club : Club de 1^{ère} Division

Triathlon Duathlon

Contact

Nom : Prénom : Qualité :

Adresse : Ville :

Code postal :

Tel : Mobile : Fax :

Courriel :
Site Internet :

ACCUEIL DES JEUNES

Nombre de jeunes inscrits au club et titulaires d'une « licence Jeune » F.F.TRI. **au titre de la saison 2007 :**

PRATIQUE DIFFERENCIEE – CRENEAUX D'ENTRAINEMENT

Nombre total de séances d'entraînement encadrées : dont en natation

Répartition hebdomadaire des entraînements

Discipline	Horaires d'entraînements	Jour	Catégories concernées

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Suivi médico-sportif

Oui Non

Si oui, nom du médecin ou de la structure médicale chargée du suivi médico-sportif :

Communication

Souhaitez-vous être destinataire du Bulletin Technique Fédéral par courriel ? Oui Non

Nom : Qualité :

Courriel :

Nom : Qualité :

Courriel :

PS : si plus de 2 personnes intéressées par ce « BT », joignez les coordonnées en Annexe

ANNEXES

Vous pouvez joindre à votre dossier tout document destiné à apporter des précisions quant à la politique de développement de la pratique jeune menée par votre club (Budget, projets...)

FICHE DE SUIVI

POUR LE CLUB

Dossier à transmettre au Conseiller Technique de Ligue

Nom du club :

Nom du signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

POUR LA LIGUE

*Dossier à transmettre au Conseiller Technique National en charge du secteur jeune **avant le 15 octobre 2007***

Ligue :

Avis motivé du CTL :

Date et signature du Président de ligue

Date et signature du CTL